

OBSERVATOIRE

**Extrait de l'Analyse Globale
des données issues des appels
au
« 3919-Violences Femmes Info »
Année 2021**

Pour *une société
égalitaire non-sexiste*

Contre *les violences
faites aux femmes*

Reproduction autorisée avec mention de la source :

« **Fédération Nationale Solidarité Femmes –**

www.solidaritefemmes.org »

Fédération Nationale Solidarité Femmes

CS60047

75019 PARIS

Tél. : 01 40 33 80 90

Fax : 01 40 33 12 14

Observatoire@soldaritefemmes.org

Contact presse

Françoise Brié

Tél. : 01 40 33 80 90

06 64 43 10 13

PREAMBULE	4
CHIFFRES CLES DU 3919 EN 2021	5
EVOLUTION DES APPELS ENTRE 2017 ET 2021	12
PRINCIPAUX MOTIFS D'APPEL.....	13
DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE.....	14
STATUT DES APPELANT.E.S AU 3919	15
ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES EN 2021	16
PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919.....	16
ORIGINE DES APPELS DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2021	16
SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2021	19
SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2021	20
VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2021	21
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS EN 2021	24
PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2021.....	26
TYPOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES : DONNEES.....	28
CONTEXTE D'APPARITION ET D'AGGRAVATION DES VIOLENCES EN 2021	29
ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES ET/OU PERPETREES PAR LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS	30
CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES VICTIMES DECLAREES EN 2021	31
DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES	31
TYPES DE SOUTIEN.....	34
TYPES DE SOUTIEN.....	34
REPONSES APPORTEES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN.....	34
ANNEXES	36

PREAMBULE

Le **3919-Violences Femmes Info (VFI)** est la ligne nationale d'écoute anonyme pour les femmes victimes de violences sexistes. Elle a pour mission principale d'apporter un soutien et une première réponse aux victimes et à leur entourage. Son numéro d'appel est le **3919**, d'où les dénominations **Violences Femmes Info-3919** ou **3919-Violences Femmes Info** ou encore tout simplement le « **3919** ». Le **3919 - Violences Femmes Info** offre ainsi un service unique d'écoute, gratuit y compris depuis les mobiles, répondant 24/24 depuis le 28 juin en semaine et le 23 août 2021, 7 jours sur 7, 24h sur 24, y compris week-ends et jours fériés¹.

- La ligne d'écoute pour les femmes victimes de violences conjugales, Violences conjugales Femmes Info-service soit VCI est créé en 1992 par la FNSF.
- En 2007, pour faciliter la mémorisation, le numéro devient le 3919 et remplace dès lors le numéro à 10 chiffres.
- En 2014, la ligne d'écoute devient **Violences Femmes Info-3919** ou **3919-Violences Femmes Info**, en partenariat avec les associations de lutte contre les violences faites aux femmes².

La mission de la ligne d'écoute nationale 3919

Sa mission est réalisée par des écoutantes professionnelles qui mènent des entretiens à trois dimensions : l'écoute, l'information et l'orientation.

Les personnes qui appellent sont dans leur grande majorité des femmes victimes. Il peut également s'agir de l'entourage proche de la femme victime ou de professionnel.le.s en contact avec elle.


Depuis 2014, pour renforcer la capacité de réponse du dispositif et afin d'optimiser la gestion d'un nombre toujours plus croissant d'appels, une réorganisation a été réalisée avec la mise en place d'un niveau de réponse supplémentaire dans le but de fluidifier le trafic d'appels et de s'adapter à la demande.

Pour rappel :

- ✚ **1^{er} niveau de réponse : le pré-accueil Violences Femmes Info assure l'accueil des appelant.e.s du 3919, l'évacuation des appels parasites, la gestion optimisée du trafic, le transfert vers les écoutantes du second niveau ou le CFCV pour les violences sexuelles. Il peut aussi orienter vers les dispositifs les plus adaptés en fonction de la problématique soulevée. Il donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique courte, dite **fiche pré-accueil**.**

¹ Sauf 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai

² L'AVFT, Femmes solidaires, Voix de Femmes, la FNCIDFF, le CFCV, la Fédération GAMS, le MFPP, l'AdN, le Mouvement du Nid, FDFA. Voir en dernière page

-  **2^{ème} niveau de réponse : le service écoute** reçoit les appels transférés par le pré-accueil. Il est dédié à l'écoute et au soutien des victimes (ou entourage des victimes), **en particulier de violences conjugales**, à leur information et orientation vers des structures spécialisées ou vers des professionnel.le.s pertinent.e.s (orientation des appels vers les associations locales, vers le réseau Solidarité Femmes et les dispositifs dans chaque département). Pour l'analyse présentée, l'appel donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique longue, **fiche Violences Conjugales (FVC)**.

CHIFFRES CLES DU 3919 EN 2021

Données globales

1. Nombre d'appels

En 2021, le « **3919 - Violences Femmes Infos** » a recensé :

149 794 appels traitables (+54%/2019) avec **92 674 prises en charge téléphonique (+14%/2019)**. Rappelons que 2020 fut une année exceptionnelle pendant laquelle le trafic d'appels a connu une évolution spectaculaire du fait du confinement avec 99 598 appels pris en charge et le renforcement par les équipes du réseau Solidarité Femmes.

2. Violences faites aux femmes

Elles représentent en 2021, 50 931³ appels (5 993 appels supplémentaires soit +13% /2019 et - 4% par rapport à 2020).

Le nombre d'appels pour violences conjugales progresse de près de 11% par rapport à 2019 (et baisse de 7% par rapport 2020, année du confinement).

Ce chiffre est aussi à rapprocher de l'ouverture la nuit à partir de fin juin en semaine et y compris les week-ends et jours fériés fin août. Entre juin et fin décembre les appels de nuit de 23h à 7h représentent 8,9% du taux d'appels du 3919.

- **92% (46 857⁴) ont pour motif les violences conjugales, y compris le viol conjugal.**
- **7% concernent des violences sexuelles (3501),**
- **1% des violences sexuelles au travail (470),**
- **0.1% ont pour motif des mariages forcés (74),**
- **0.1% des mutilations sexuelles (29).**

Les appels pour violences sexuelles connaissent une augmentation de 72% par rapport à 2019 et de + 58% par rapport à 2020 (soit + 1 282 appels pris en charge/2020). Cette augmentation est à rapprocher de l'ouverture la nuit avec plus d'appels pour violences sexuelles constatés à partir du mois de juillet (63% des

³ 53 264 appels en 2020.

⁴ 50 668 appels en 2020.

appels violences sexuelles hors couple pour le 2^{ème} semestre), constat partagé par l'équipe de nuit du 3919.

De même on constate une augmentation des femmes dénonçant des viols par conjoint ou ex (voir point 10).

Violences conjugales

3. La très grande majorité : 97% des appels ayant pour motifs les violences conjugales concernent une femme victime⁵ et 98% de ces situations l'agression est perpétrée par un homme⁶.

4. Origine de l'appel :

70%⁷ une femme victime (+1 points/2020);

12% des membres de la famille ;

12% des proches (ami.e.s, voisin.e.s, collègues...), **(-1 points/2020) ;**

3% de professionnel.le.s ;

2% autre et 0.3% auteurs de violences

5. Régions⁸ :

- **l'Île de France** : 26.5% (3 167 fiches)
- **l'Auvergne-Rhône-Alpes** : 11% (1 309 fiches)
- **l'Occitanie** : 9% (1 134 fiches)
- **La région Hauts-de-France** : 9% (1 082 fiches)
- **La région PACA** : 9% (1 050 fiches)

Situation des femmes victimes de violences conjugales (FVHA)

6. Un premier appel au 3919

Pour 80%, il s'agit d'un 1^{er} appel. Cependant 20% des femmes ont déjà contacté le 3919.

7. Age

Elles ont entre 20 et 39 ans (48% des victimes).

Au regard des données INSEE (23%). Les femmes âgées de **20 à 39 ans sont surreprésentées. 11% des victimes ont entre 18 et 25 ans.**

⁵ 24 707 fiches.

⁶ 24 347 fiches.

⁷ 17 019 FVC.

⁸ Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DOM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées et appels de l'étranger).

8. Six types de violences conjugales et en moyenne les victimes en dénoncent plusieurs formes (2.9)

✚ **Violences psychologiques** : 85% des victimes (dont dénigrement, mépris 89% et humiliations, reproches 86%).

✚ **Violences verbales** : 76% des victimes (dont injures et insultes, 91%).

✚ **Violences physiques** : 60% des victimes (dont coups porté à main nue, coup de pied, 75%).

Plus de **1 femme victime sur dix déclare avoir été victime d'une tentative d'étouffement (1 262)** ou de strangulation et **267 femmes dénoncent une tentative de meurtre** ou de défenestration.

✚ **Violences sexuelles** : 11% des victimes (dont viol conjugal, 60%).

✚ **Violences économiques** révélées par 25% des victimes (dont chantage économique, 52%).

✚ **Violences administratives** révélées par 4% des victimes (chantage administratif, 55%).

En 2021, près d'une femme sur cinq a déclaré lors de l'écoute avoir été menacée de mort. C'est 2 fois plus qu'en 2019 et 2020.

La FNSF constate une aggravation des violences : viols conjugaux, menaces de mort, tentatives de meurtre, violences économiques.

9. Focus : emploi, ressources, violences économiques et administratives, hébergement instable. Une précarisation due aux violences qui freine les démarches juridiques, empêche la sortie de la violence et la reconstruction

Des différences significatives sont constatées entre auteurs de violences et victimes en comparaison à la population générale. Les femmes victimes sont moins en emploi, ont moins de ressources et plus d'interruptions dans leur vie professionnelle que leurs agresseurs. Freins à l'autonomie et violences économiques sont des éléments récurrents dans les violences conjugales. Elles maintiennent la victime dans une situation de dépendance et se poursuivent souvent après la séparation.

+ 50% des victimes seulement ont un emploi pour 70% (près de trois quarts) des auteurs de violences (Cet écart est presque trois fois plus important au 3919 que dans la population générale⁹). C'est donc une baisse de 3 points par rapport à 2020. Une des hypothèses étant une plus forte précarisation des femmes à l'issue de la période Covid qui a fragilisé leur situation professionnelle.

22% des victimes sont sans emploi (inactive ou au foyer) pour 10% des agresseurs (+1 point/2020).

Les agresseurs ont, par ailleurs davantage de ressources « propres » que les victimes de violences conjugales. En effet, lorsque les données concernant le type de ressources sont disponibles on note que 66% des victimes et 79% des auteurs ont déclaré percevoir un salaire. Cet écart constitue un indice important d'inégalité entre les victimes et les auteurs. **Ces dernières sont plus nombreuses à être touchées par une instabilité de leur activité professionnelle et donc de leur indépendance économique** (situation de handicap ou d'invalidité pour 737 femmes, arrêt maladie, arrêt maternité ou en congé parental).

- **Les violences économiques sont révélées par 25%¹⁰ des victimes (+6 points /2020)**

- + Pour 52% il s'agit de chantage économique.
- + 41% dénoncent une non-participation aux charges et un contrôle des dépenses.
- + 18% ont révélé être privées, dépossédées de leurs ressources financières et/ou des moyens de paiement (subtilisation et confiscation).
- + 459 femmes victimes ont déclaré avoir l'interdiction d'exercer une activité professionnelle (+ 262 situations /2020).

- **Les violences administratives** existent pour 4% des victimes soit +1 point par rapport 2020 (dont chantage administratif pour 55%).

Dans 13% des situations les agresseurs (2 163 situations) ont des antécédents de violences :

- + Dans la majorité des situations (1 158 situations, soit 54%), il s'agit de violence envers l'ex partenaire de l'auteur.
- + Dans 658 situations les violences ont été perpétrées sur une autre personne que la compagne (« bagarres » fréquentes).
- + 73 crimes (dont 28 meurtres et 49 viols) précédant la relation conjugale ont été dénoncés.
- + 438 victimes ont déclaré des antécédents de violences sur enfant commis par l'agresseur (dont un enlèvement d'enfant).

⁹ Source : Insee, enquête Emploi 2020.

¹⁰ 4 223 fiches VC.

Ce constat pose la question de l'impunité des agresseurs, pour des violences ayant fait l'objet de plaintes ou pas.

Répercussions sociales et professionnelles

60% des victimes ont dénoncé les conséquences sociales, économiques et administratives des violences conjugales¹¹.

Elles se traduisent principalement par :

- ✚ Honte et sentiment de culpabilité (83%)
- ✚ Isolement des victimes par l'agresseur (73%).
- ✚ Une situation économique précaire signalée par un surendettement, un licenciement, un abandon du travail, de la scolarité ou d'une formation, une dépendance financière et d'une mise sous tutelle (15%)¹².
- ✚ Une instabilité résidentielle pour 18% des victimes.

- **Lieu de résidence : 17% des femmes déclarent une situation d'hébergement complexe** (Hôtel, CHRS, 115, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire, autre).

- ✚ **56% des victimes veulent quitter le domicile conjugal. 24% souhaitent le départ du partenaire. La part des victimes voulant quitter le domicile conjugal est moins important par à l'année précédente (-3 points) ce qui peut être lié à précarisation plus importante des femmes à l'issue de la période post Covid.**
- ✚ **18% des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel.**
- ✚ **Suite aux violences conjugales, 228 femmes ont été mises à la porte par leur agresseur (près de 10%)¹³.**

10. Focus : Violences sexuelles par compagnon ou ex-compagnon

En 2021, 1 931 (11%) femmes ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles dont 60% de viol conjugal. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2020 (+47%).

En moyenne, les victimes subissent près de 2 formes de violences sexuelles.

Bien que les violences sexuelles au sein du couple restent peu dévoilées, le nombre de femmes se déclarant victimes de ces violences a augmenté de 152% entre 2014 et 2021.

¹¹ n= 10 247 FVC.

¹² n= 1 502 FVC.

¹³ Sur 2 722 FVC concernant l'item « Souhait par rapport au domicile ».

- ✚ **Le viol conjugal demeure la première violence sexuelle au sein du couple.**
1 157 femmes soit 51% des femmes victimes de violences sexuelles ont ainsi déclaré en avoir été victimes **(+73%/2020)**.
- ✚ Le harcèlement sexuel est également dénoncé par 39% des victimes.
- ✚ Pour 26% d'entre elles, on relève des pratiques sexuelles imposées.
- ✚ **33 femmes ont révélé être forcées à la prostitution et 51 femmes ont eu un.e partenaire sexuel.le imposé.e par l'agresseur.**

80% des victimes décrivent de graves conséquences psychiques et physiques et 69% des conséquences sociales.

11. L'auteur des violences est le partenaire régulier de la victime dans 72% des situations

- Dans les 2/3 des cas (64%), les victimes résident avec le partenaire violent (-4 points par rapport à 2020).

Pour 40% de ces situations la relation avec ce dernier, dure depuis plus de 10 ans

- 27% (+3 points comparé à 2020) des victimes dénoncent les violences de leur ex-partenaire et 46% des victimes ont déclaré que les violences se poursuivent plus de 1 an après la rupture.

12. FOCUS : Enfants et violences conjugales

Près de 4 femmes sur 5 ont au moins un enfant (77%). 45% des victimes déclarent avoir entre 2 et 3 enfants. Plus de 21 000 enfants seraient concernés par les violences au 3919 (21 121).

✚ **98% des femmes (décrivant la situation de leurs enfants) indiquent qu'ils sont exposés aux violences et 36% qu'ils sont victimes de maltraitances directes (+5 points/2020)**

✚ **95% des femmes indiquent peur, anxiété, angoisse et stress** et 23% perte d'estime de soi et sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s). Pour 24% leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.

✚ 53% se trouvent au domicile conjugal, 23% ont leur domicile propre (étudiant.e.s, majeur.e.s), 19% résident avec leurs mères, 4% sont chez un tiers, en foyer ou en famille d'accueil.

✚ **Après la séparation, malgré les violences conjugales, 8% des enfants résident pourtant chez le père ou est en résidence alternée (soit – 4 points par rapport à 2020). 19% d'enfants résident avec leur mère victime de violences.**

13. Démarches

Les services de police et de santé demeurent les plus sollicités par les femmes victimes de violences conjugales :

- services de police (39%) et de santé (38% soit +10 points/2020)
- services de justice (15%), services sociaux (10%).


Soutien

Au 3919, la famille représente pour 42% des femmes victimes (n= 3 791) le premier soutien mentionné face aux agressions. Mais 29% indiquent ne pas avoir trouvé de soutien (famille, proches, professionnel.le.s.). On observe une baisse de soutien des proches comparé à 2020 (-4 points). A noter : la période de confinement en 2020 a été marqué par une plus grande proximité et vigilance de l'entourage des femmes victimes

14. Focus : femmes en situation de handicap

En 2021, 1 067 appels concernent des victimes en situation de handicap dont 813 femmes en situation de handicap/invalidité victimes de violences conjugales (+20% / 2020). On peut supposer que l'extension du service au 24/24 et la mise en place de l'application Roger Voice pour les femmes malentendantes¹⁴ a eu effet positif sur la fréquentation du service par ce public. En effet, si ces appels augmentent bien entre 2019 et 2020 (+21%), cette augmentation est plus importante entre 2020 et 2021 (+36%).

82% d'entre elles considèrent leur handicap ou invalidité comme étant à l'origine de l'apparition ou de l'aggravation des violences subies.

 Pour 34% des femmes victimes, le handicap ou l'invalidité est une conséquence des violences exercées.

¹⁴ Mise à disposition du service Roger Voice.

Figure 1 – Distribution des appels au 3919 en 2017- 2021 par motif d'appels

Activité téléphonique de la plateforme du 3919-Violence Femmes Info	2017	2018	2019	2020	2021
Appels traitables	61 280	66 824	96 799	164 957	149 794
Prises en charge téléphoniques ¹⁵	46 449	53 255	81 401	99 538	92 674

Source : FNSF 3919-2021.

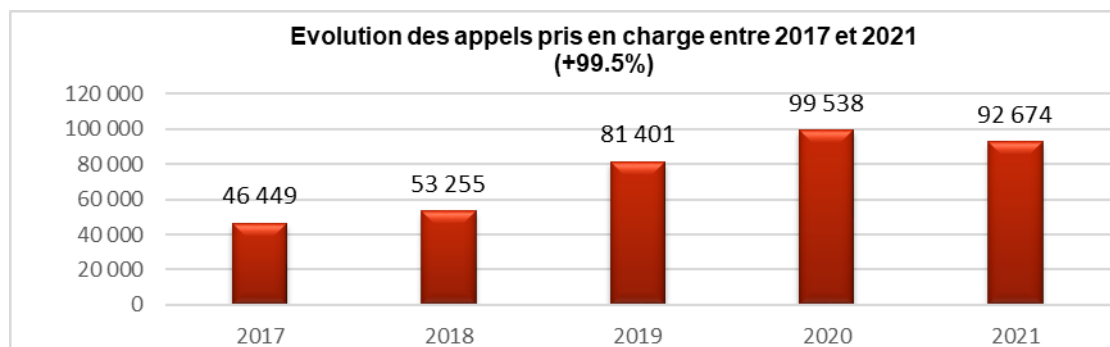
En 2021, le 3919 a reçu 149 794 appels traitables. Ces derniers correspondent à l'ensemble des appels reçus sur la plateforme. Alors que le trafic d'appel connaît une augmentation constante depuis 2017, **entre 2020 et 2021, on observe une baisse de 9.2% du trafic d'appels traitables.**

A ce titre, il est nécessaire de rappeler que 2020 fut une année exceptionnelle pendant laquelle le trafic d'appel a connu une évolution spectaculaire directement liée aux différentes périodes de confinement et à la crise sanitaire COVID-19. Ainsi, cette mise entre parenthèse nous invite à mesurer cette baisse avec prudence tout en considérant comme point de référence l'année 2019.

On observe que le nombre d'appels traitables reste très supérieur à celui connu les précédentes années **(+54% par rapport à 2019).**

De même, le service a connu 14% d'appels pris en charge en plus par rapport à 2019.

Par ailleurs 2021 est aussi l'année du passage au 24/24 à partir du 2^{ème} semestre.



¹⁵ Anciennement nommés « appels traités »

PRINCIPAUX MOTIFS D'APPEL

Figure 2 – Répartition des appels au 3919 par type d'appels en 2021

Motif d'appels 3919-VFI	N	%
Violences faites aux femmes	50 931	65
Infos/renseignement	4 392	6
Autre type de violence	7 098	9
Parasites	18 964	24
Total	77 874	100

Source : FNSF 3919-2021.

58 915 prises en charge téléphoniques concernent des « **appels à contenu** », soit 76% des prises en charge téléphoniques en 2021 (+12%/2019 et -3%/2020).

Figure 3 – Ventilation des appels « Violences faites aux femmes » au 3919 en 2021

Appels "Violences faites aux femmes" 3919-VFI	Nb	%
Violences conjugales	46 857	92
Violences sexuelles	3 501	7
Harcèlement sexuel au travail	470	1
Mariage forcé/crime dit d'honneur	74	0,1
Mutilation sexuelle féminine	29	0,1
Total	50 931	100,0

Source : FNSF 3919-2021.


Champ : tout type d'appel ; Appel « Violences faites aux femmes ».

46 857 prises en charge téléphoniques au **3919** sont des appels **pour violences conjugales** soit **92% des appels « violences faites aux femmes » (+11%/2019)**.

7% concernent des violences sexuelles 0.1% ont pour motif des mariages forcés, 1% des violences sexuelles au travail et 0.1% des mutilations sexuelles.

Si l'on compare les données celles enregistrées en 2019, nous observons une progression de 11% du nombre d'appels pour violences conjugales.

Les appels pour violences sexuelles connaissent également une augmentation cette année (+72% /2019 et +58%/2020).

 **20 701 fiches d'appels Violences Conjugales** sont des appels traités par le 1er niveau de réponse. Ces fiches courtes ne sont pas traitées par l'Observatoire de la FNSF.

En conséquence, ce sont **26 156** fiches d'appels, appelées ci-après **fiches VC (FVC)** qui sont analysées dans le présent document pour l'année 2021, soit :

- des appels pour violences conjugales,
- ayant été pris en charge par une écoutante du 2ème niveau
- et ayant fait l'objet d'un enregistrement informatique d'une fiche longue au **3919**

Note méthodologique

Il est important de rappeler que les écoutantes ne font pas un travail d'enquête et qu'en conséquence les variables ne sont pas systématiquement renseignées, leur objectif premier étant l'écoute.

Sur les **26 156** fiches Violences Conjugales (FVC) du **3919-VFI**, au total :

- ✚ **24 347** fiches Violences Conjugales concernent une femme victime d'un agresseur masculin (FVHA) quel que soit le statut de l'appelant.e.¹⁶

L'analyse des parcours porte, à partir de cet échantillon, sur les **fiches dont l'appel a été émis par une femme victime de violences conjugales**. En conséquence, la **population de référence pour l'ensemble de l'étude est égale à 17 019 (soit 3919-France = 17 019 ou N = 17 019)¹⁷**.

Taux de réponse : n/N est exprimé en pourcentage à la suite de chaque tableau. Il correspond au nombre de victimes ayant renseigné la variable analysée.

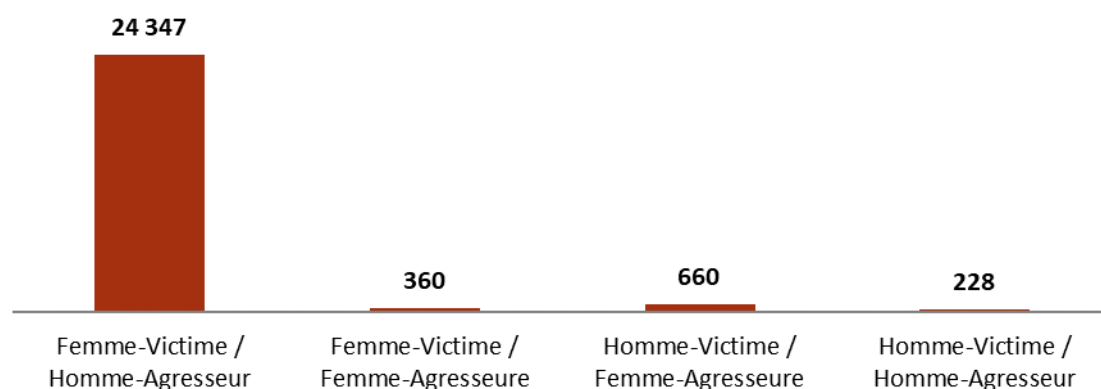
"N" = Population de référence pour l'ensemble de l'étude.

"n" = Sous ensemble "N", à savoir, de la population de référence.

A noter que les non « **non réponses** » ou « **non renseignées** » ont été éliminées des différents calculs afin de ne considérer que les informations disponibles pour chaque variable traitée.

DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE

Figure 4 - Nombre de fiches violences conjugales des appels du 3919-France en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences en 2021



¹⁶ 24 347 fiches indiquent le sexe de la victime et celui de l'auteur des violences conjugales.

¹⁷ Suppression appels de l'étranger identifiés.

Source : FNSF 3919-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'un entretien avec une écoutante du 3919, hors non renseignées pour les variables « sexes de la victime » et « sexe l'agresseur ». Hors « NSP ».

Note : n (victimes) = 25 595 fiches. Taux de réponse : 98%.

Au niveau national, 97% des appels ayant pour motifs les violences conjugales concernent des situations où **la victime est une femme**. Cette proportion est stable depuis la création du service en 1992.

Les relations conjugales hétérosexuelles, où **la femme est une victime et l'homme un agresseur**, prédominent. Elles représentent **95%** de l'ensemble des types de relations conjugales (hétérosexuelle, lesbien, gay). Il convient de noter que l'échantillon relatif aux couples homosexuels est bien trop faible pour être considéré dans l'analyse (idem pour les hommes victimes de violences conjugales). Néanmoins on note une légère progression des appels les concernant.

Figure 4 - Nombre de fiches violences conjugales en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences 2014 et 2021

Sexe de la victime / sexe de l'agresseur/Année	2014	2015	2016	2017	2018	2020	2021
Ensemble de fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge pour une écoutante (hors pré-accueil)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100,0%	100,0%	100,0%
Femme-Victime / Homme-Agresseur (FVHA)	96.8	96.6	97.3	97.1	96,1	94.9	95.1
Homme-Victime/ Femme-Agresseur (HVFA)	1.6	1.7	1.5	1.4	1.8	2.4	2.6
Femme-Victime / Femme-Agresseur (FVFA)	0.9	1,0	0.7	0.9	1.3	1.8	1.4
Homme-Victime / Homme-Agresseur (HVHA)	0.6	0,7	0.5	0.6	0.8	0.8	0.9

Source : FNSF 3919-2021.

*Note : Voir commentaires Figure 1.

STATUT DES APPELANTES AU 3919

70% des fiches Violences Conjugales concernent des appels effectués par les victimes (soit 17 019 fiches).

- ✚ La part des prises en charge téléphoniques relatives à l'entourage de la victime (24%) reste stable **par rapport à 2020**. Près d'un appel sur deux provient des ami.e.s (7%).
- ✚ A l'instar des années précédentes les professionnel.le.s (social, santé, police/gendarmerie et justice) contactent peu le **3919**. Ils représentent 3% des prises en charge téléphoniques (695 situations). En outre, cela concerne principalement des professionnel.le.s du social et de la santé (630 fiches).

ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES EN 2021

PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919

Selon les informations enregistrées dans 12 008 fiches Violences Conjugales.

- ✚ **C'est principalement grâce aux recherches effectuées par internet que les femmes victimes de violences conjugales prennent en premier lieu connaissance du service (24%).** Seul 4% des victimes ont déclaré avoir connu le service par la diffusion de documentation (brochure, flyers, presse écrite, annuaire, renseignements...).
- ✚ *Plus d'une victime sur deux en recherche d'informations et de dispositifs d'aide concernant les violences conjugales a été orienté vers le service par son entourage.*

Dans l'ensemble, **les professionnel.le.s participent peu aux orientations vers le service d'écoute (6%).** Cependant, le taux déclaration augmente de 2 points par rapport à 2019 et perd 1 point par rapport à 2020 laissant supposer que l'impact positif des efforts mobilisés par les autorités pour communiquer sur le numéro en 2020 se poursuit en 2021.

Dans le détail, ce sont les services de santé et de police ou de gendarmerie (4%) qui orientent le plus les victimes vers le 3919, suivis par les **services sociaux (2%).** L'orientation par les services de justice (0,3%) et éducatifs (0.1%) reste quasi nulle.

Fréquentation du service

La fréquentation du service reste identique, d'une année à l'autre. Le service d'écoute **3919** reçoit essentiellement des primo-appelantes.

Pour 80% des femmes victimes de violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge au **3919**, il s'agit d'un premier appel. Pour 20% des victimes, il s'agit d'un appel renouvelé au **3919**.

ORIGINE DES APPELS DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2021

Les données statistiques soulignent que les violences conjugales sont présentes sur l'ensemble du territoire.

En tenant compte du nouveau découpage territorial, ci-dessous le classement des **cinq régions de France** qui concentrent le plus d'appels Violences Conjugales émis vers le **3919** :

- 1 – La région **Ile de France**, (3 167 fiches, soit 26.5% des FVC)
- 2 – La région **Auvergne-Rhône-Alpes**, (1 309 fiches, soit 11% des FVC)
- 3 – La région **Occitanie**, (1 134 fiches, soit 9.5% des FVC)
- 4 – La région **Hauts-de-France**, (1 082 fiches, soit 9.1% des FVC)
- 5 – La région **PACA** (1 050 fiches, soit 8.8% des FVC)

Globalement la répartition des femmes accueillies sur le dispositif 3919 correspond, à quelques disparités près (dans certaines régions nous relevons une légère sous-représentation), à la répartition de la population féminine sur l'ensemble du territoire français (voir *annexe 1* la comparaison des données INSEE avec la répartition par région des données du 3919). La majorité des territoires présentés connaissent une augmentation du nombre de fiches VC.

L'Île de France¹⁸ fait figure d'exception puisque l'on y observe une forte surreprésentation des femmes au 3919 (elles représentent plus d'un quart de la population au 3919).

Figure 5 - Répartition des appels au 3919 par régions de femmes victimes en comparaison des données INSEE¹⁹

Régions	Nb de Femmes Victimes 20 et + 3919- France 2021	Nb de Femmes 20 et + INSEE-2021
Île-de-France	3 167	4 860 743
Auvergne-Rhône-Alpes	1 309	3 237 457
Occitanie	1 134	2 478 161
Hauts-de-France	1 082	2 352 500
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 050	2 126 216
Nouvelle Aquitaine	848	2 529 878
Grand Est	799	2 233 937
Bretagne	567	1 374 301
Pays de la Loire	501	1 532 852
Normandie	455	1 335 170
Bourgogne-Franche-Comté	402	1 129 442
Centre-Val-de-Loire	384	1 031 190
La Réunion	124	332 334
Guadeloupe	60	160 098
Corse	26	145 555
Martinique	23	154 440
Guyane	11	92 830
Mayotte	6	75 326
Total	11 948	27 182 430

Source : FNSF Fiches 3919-2021 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2021).

Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 70.2%.

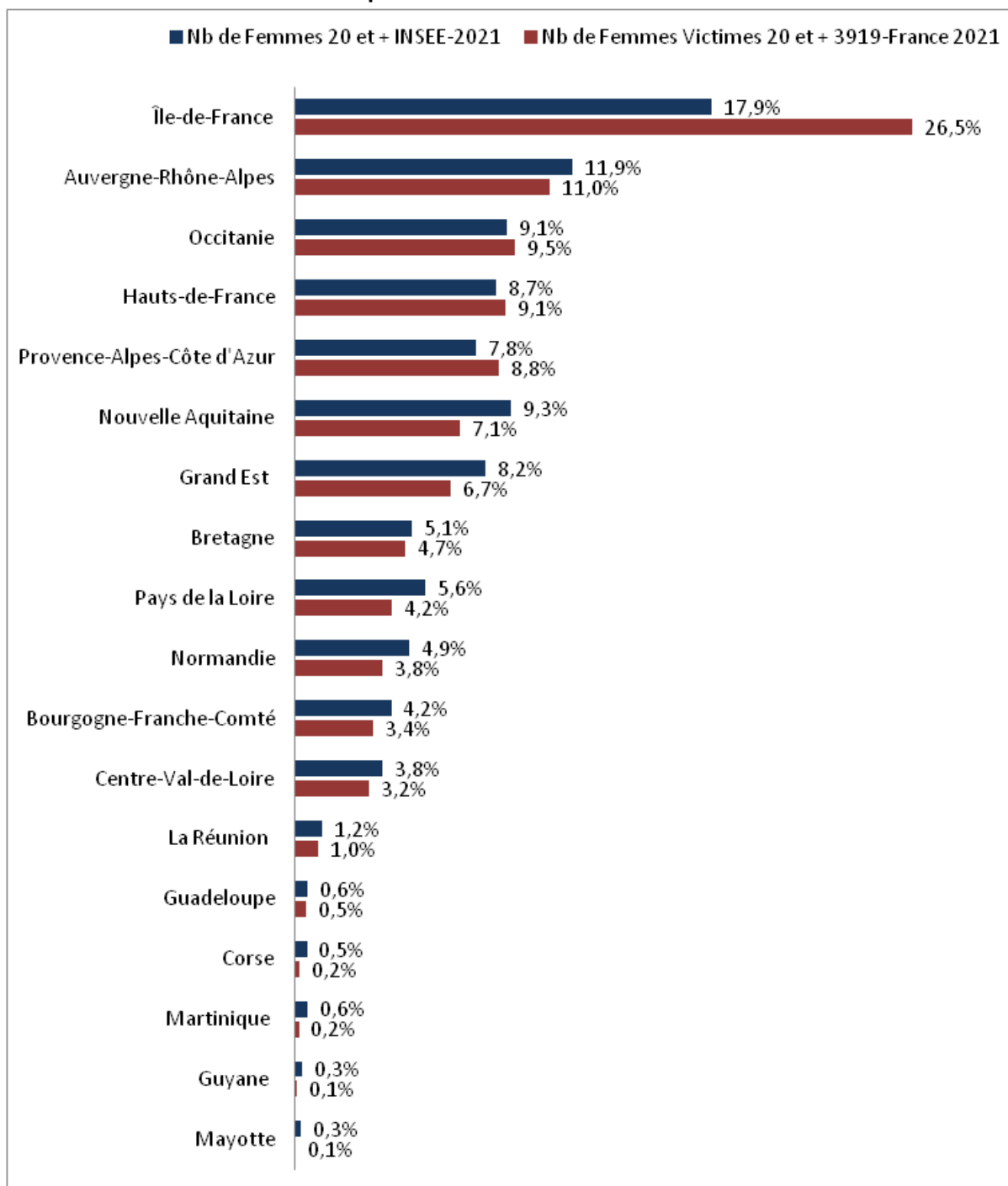
Pour les appels émanant des victimes (FVHA) résidant dans les DROM avec l'extension du service au 24h/24, nous observons pour les DROM une augmentation du nombre de prises en charge entre 2020 et 2021 pour certains territoires tels que La Réunion et la

¹⁸ En 2021, cette région disposait de **16 associations sur le territoire**. Ces dernières participent localement à une plus forte visibilité du service d'écoute. Ceci pouvant en partie expliquer les résultats présentés pour l'Île de France.

¹⁹ Femmes ayant 20 ans et plus.

Guadeloupe, mais concernant la Martinique, la Guyane et Mayotte il n’y a pas d’évolution significative des appels. Ce constat sera à vérifier sur une année entière. La visibilité du 3919 sur ces territoires reste à améliorer par des campagnes de communication et le partenariat avec les associations et structures présentes dans les DROM.

Figure 6 : Répartition des appels au 3919 par région de femmes victimes en comparaison des données INSEE



Source : FNSF Fiches 3919-2021 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2021).
 Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919 Hors non renseignées.
 Note : taux de réponse 70.2%.

SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2021

AGE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

74% de fiches sont renseignées pour les victimes (soit n= 12 538 fiches) et 26% (n = 4 506 fiches) de fiches violences conjugales précisent l'âge des auteurs de violences.

Figure 7 – Répartition par tranches d'âge des femmes victimes et des agresseurs de violences conjugales au 3919

Classe d'âge	Victimes	Agresseurs
< 20	1,4%	0,7%
20-29	18,7%	14,0%
30-39	28,9%	26,3%
40-49	24,6%	23,1%
50-59	15,1%	17,5%
60-69	6,9%	10,3%
>70	4,3%	8,1%
Total	100,0%	100,0%

Source : FNSF 3919-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

- ✚ Près d'un cinquième des prises en charge téléphoniques au 3919 concernent des femmes ayant moins de 30 ans.
- ✚ Les moins de 20 ans représentent moins de 2% des victimes de violences ayant fait l'objet d'une prise en charge au 3919 (idem 2020).
- ✚ 36% des agresseurs et 26% des victimes sont âgées 50 ans et plus.

Les victimes sont en général plus jeunes que les agresseurs concernés. 59% des agresseurs et 51% des victimes ont plus de 40 ans. **Par ailleurs, les auteurs de violences conjugales ont en moyenne 45 ans et les victimes 42 ans.**

Les femmes ayant entre 18-25 ans représentent près de 11% des victimes de violences conjugales prises en charge au 3919.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES VICTIMES

La majorité des victimes et des auteurs de violences conjugales sont de nationalité française. En 2021, 72% des victimes ont déclaré être de nationalité française sur les 4 214 fiches renseignées.

Les femmes étrangères victimes de violences conjugales se déclarant en situation irrégulière restent minoritaires au **3919**.

SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2021

TYPE DE RELATION CONJUGALE

Lors de l'entretien téléphonique, 90% des victimes ont rendu compte de leur situation matrimoniale et précisé ainsi leur lien avec l'auteur des violences.

- ✚ **Dans 72% de ces situations, l'auteur des violences s'avère être le partenaire régulier de la victime (donnée constante).** 37% des victimes déclarent être mariées et 28% être concubines.
- ✚ **L'ex-partenaire de la victime peut être également l'auteur des violences. C'est le cas dans 27% des situations** traitées en 2021 (+3 points). En outre, Dans 46% de ces situations, la rupture a eu lieu il y a plus d'un an et les violences se poursuivent. Les violences conjugales ne prennent donc pas, toujours, fin lors de la rupture mais peuvent se poursuivre bien après.

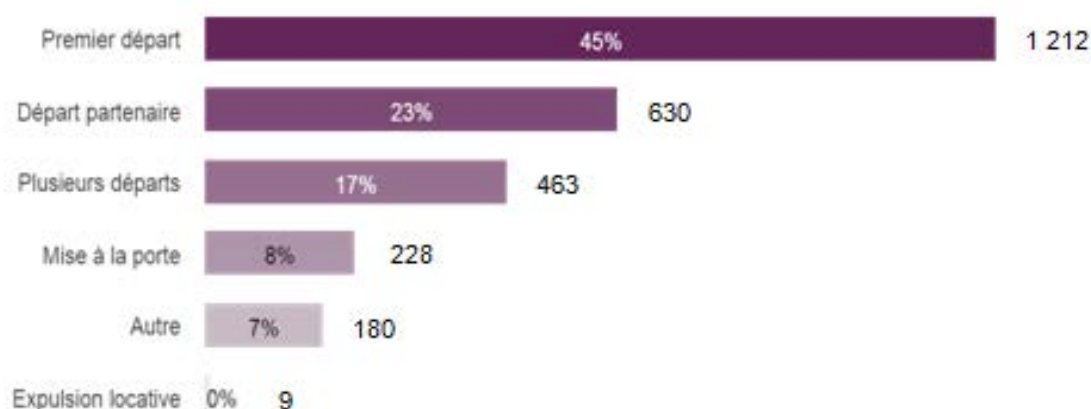
LIEU DE RESIDENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

La cohabitation ou non avec l'auteur des violences constitue un enjeu important dans le parcours de sortie des violences conjugales.

Près de 80% des victimes de violences conjugales ont abordé la question du logement lors de l'entretien d'écoute.

- ✚ **Lors de l'appel, près de la moitié des femmes victimes de violences conjugales occupent encore le logement du couple ou celui du partenaire (47%).**
- ✚ 36% des victimes résident dans leur propre logement.
- ✚ 17% des victimes de violences conjugales, déclarent une situation résidentielle complexe, au moment de l'appel (Hôtel, CHRS, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire, autre).
- ✚ 41% des victimes ayant déclaré être à la rue, lors de l'appel, ont été « mises à la porte » par leur conjoint. Pour 40% d'entre elles cela fait suite à un premier départ.

Figure 8 – Motif de non cohabitation avec l’auteur des violences, au moment de l’appel (n= 2 722)



Source : FNSF 3919-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 16%.

16% des fiches Violences Conjugales rendent compte des raisons pour lesquelles les victimes ne résident plus au moment de l’appel avec l’auteur des violences.

- ✚ Au moment de l’appel 45% d’entre elles étaient hors du logement habituel et il s’agissait d’un premier départ, suite aux violences conjugales. 17% des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel.
- ✚ Le départ du partenaire violent a concerné près d’un quart des situations de violences (soit 23%) ayant fait l’objet d’un appel au 3919.
- ✚ Suite aux violences conjugales, 228 femmes ont été mises à la porte par leur agresseur.

VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2021

SITUATION FAMILIALE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

En 2021, près de quatre femmes sur cinq (77%) victimes de violences conjugales ont au moins un enfant.

- ✚ 79% des fiches indiquent que ce sont des enfants du couple.
- ✚ Dans 45% de ces situations d’écoute les femmes victimes déclarent 2 et 3 enfants.

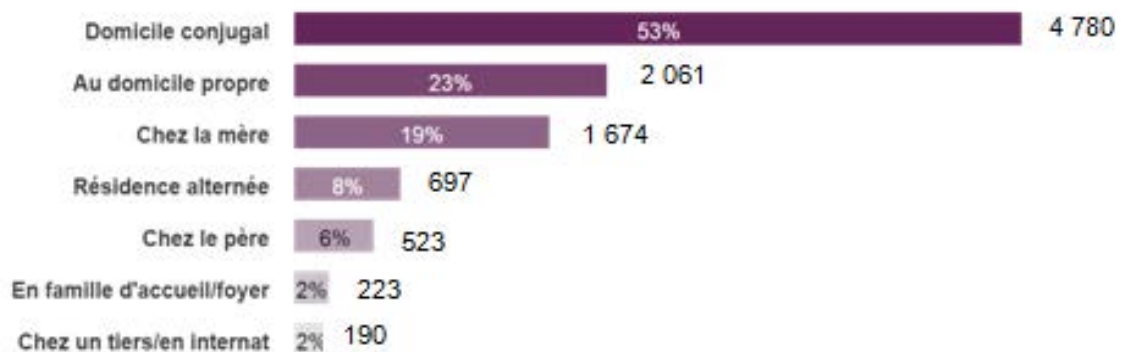
La grossesse, la naissance ou l’adoption sont les facteurs d’aggravation ou d’apparition des violences les plus cités (cf. Infra partie « Contextes d’aggravation »). Le fait d’avoir des enfants en bas âge est aussi un des facteurs de risque observés au 3919.

En 2021, selon les 11 019 fiches répertoriant le nombre d'enfant par femme, plus de 21 121 enfants sont concernés par les violences conjugales.

LIEUX DE RESIDENCE DES ENFANTS EXPOSE.E.S AUX VIOLENCES CONJUGALES

Les enfants sont également les premières victimes des violences conjugales en y étant soit exposés et/ou victimes de maltraitance directes. Ainsi, lorsqu'il y a l'existence de violences au sein du couple, le lieu de résidence des enfants revêt une importance considérable.

Figure 9 – Lieu de résidence des enfants déclaré au 3919 par les femmes victimes de violences conjugales (n= 9 020)



Source : FNSF 3919-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 80%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Sur les 9 020 fiches Violences Conjugales dans lesquelles le lieu de résidence de l'enfant est précisé, 53% des femmes victimes de violences conjugales ont indiqué que leur(s) enfant(s) réside(nt) au domicile conjugal.

- ✚ En 2021, 2% des victimes ont déclaré que leur(s) enfant(s) fait l'objet d'un placement en famille d'accueil ou en foyer (idem 2020). Au minimum, 474 enfants sont concerné.e.s par ces mesures.
- ✚ **Malgré les violences conjugales, dans près d'une situation sur dix, l'enfant réside pourtant chez le père ou est en résidence alternée (8%)²⁰.**
- ✚ Dans 4% de ces situations de violences conjugales les enfants sont séparé.e.s de leur mère et ne bénéficient pas d'un lieu de résidence stable. Ceci pouvant être une des conséquences directes des violences conjugales.

²⁰ Selon les données publiées en 2015 par le ministère de la justice concernant les décisions JAF sur la résidence des enfants mineurs en 2012²⁰, sur l'ensemble de ces divorces prononcés (66 400) par la ou le juge, dans 5% des situations il est question d'une résidence habituelle chez le père et dans 21% des situations d'une résidence alternée (ces données ne désignent, ne distinguent pas les situations de violences conjugales).

En 2021, 11 019 femmes ont déclaré avoir au moins 1 enfant (dont 203 sont également enceintes)

59% d'entre elles ont précisé la nature des violences subies par leur(s) enfant et leurs manifestations. On considère que 100% des enfants sont victimes de ces violences. Parmi eux certains subissent des maltraitances directes.

Parmi celles-ci :

15. 98%²¹ des victimes ont déclaré que leurs enfants sont exposés (témoins) aux violences et 36% qu'ils sont victimes de maltraitances.

16. 347 (5%) des victimes ont dénoncé des comportements violents de leur(s) enfant(s) exercés à leur encontre ou vers une tierce personne. Les violences exercées par ces enfants constituent un des symptômes du traumatisme subi dans le cadre des violences conjugales.

Nous n'observons pas d'évolution notable concernant ces données.

CONSEQUENCES DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS

Ces violences ont de nombreuses conséquences sur les enfants qui sont victimes des agressions perpétrées au sein du couple. 44% des victimes ont dénoncé les conséquences des violences conjugales sur la santé globale de leur(s) enfant(s) (soit 4 799 victimes). Parmi lesquelles :

- ✚ **95% d'entre elles ont cité la peur, l'anxiété, l'angoisse et le stress comme principales conséquences** et 23% ont décelé une perte d'estime de soi et un sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s).
- ✚ 24% des victimes ont indiqué que leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.

Par ailleurs, sur l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales de notre échantillon, 13% des victimes ont révélé l'impact des agressions sur le comportement des enfants.

Les conséquences les plus fréquemment citées sont l'isolement, le repli sur soi, la violence mais aussi l'impulsivité et les accès de colère. Ces conséquences sont l'expression des souffrances vécues par les enfants victimes. La prise en compte des enfants victimes des violences conjugales, sous différentes formes d'accompagnement (en individuel ou en ateliers collectifs) est indispensable. Elle constitue une condition essentielle pour prévenir les violences et améliorer la santé globale des enfants, y compris leur scolarité, les relations avec les tiers et dans les relations amoureuses.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Les données présentées ci-dessus permettent de distinguer l'activité des femmes victimes de violences conjugales ainsi que celle de leur agresseur. Bien que partielle (6 144 fiches renseignent sur l'activité de la victime et 4 973 fiches celle de l'agresseur), nous pouvons confirmer les tendances observées les années précédentes.

En ce qui concerne la situation au regard de l'emploi :

✚ 50% des victimes seulement ont un emploi pour 70% (près de trois quarts) des auteurs de violences (Cet écart est presque trois fois plus important au 3919 que dans la population générale²²). C'est donc une baisse de 3 points par rapport à 2020. Une des hypothèses étant une plus forte précarisation des femmes à l'issue de la période Covid qui a pu fragiliser leur situation professionnelle.

22% des victimes sont sans emploi (inactive ou au foyer) pour 10% des agresseurs (+1 point/2020).

L'inactivité des deux partenaires est identifiée dans l'enquête ENVEFF²³ comme étant un facteur aggravant des violences conjugales.

Contrairement aux auteurs des violences, les données nous montrent qu'elles sont plus nombreuses à être affectées par une instabilité de leur activité professionnelle et donc de leur indépendance économique.

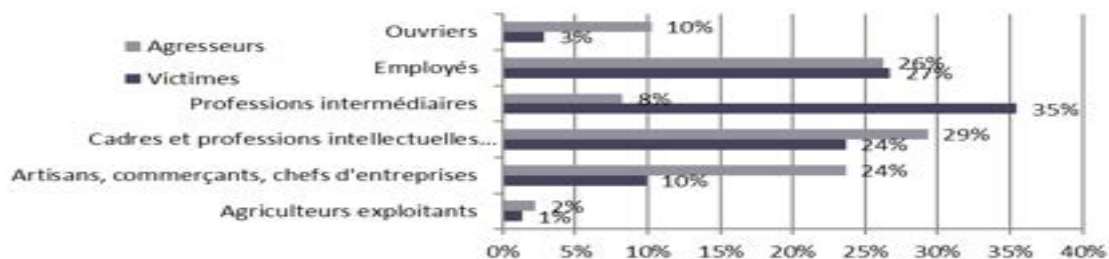
- ✚ 1% des victimes ont indiqué être en arrêt maternité ou en congé parental.
- ✚ Près de 4% ont précisé être en arrêt maladie. Cela représente 2% pour les agresseurs.
- ✚ 6% des victimes ont signalé être en situation de handicap, d'invalidité. Ce chiffre descend à moins de 2% pour les auteurs de violences conjugales.

²² Source : Insee, enquête Emploi 2020.

²³ Maryse Jaspard et al. ENVEFF, La documentation française, juin 2002

En ce qui concerne la situation socioprofessionnelle:

Figure 10- Répartition des victimes et des agresseurs selon leur groupe socioprofessionnel



Source : FNSF 3919-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

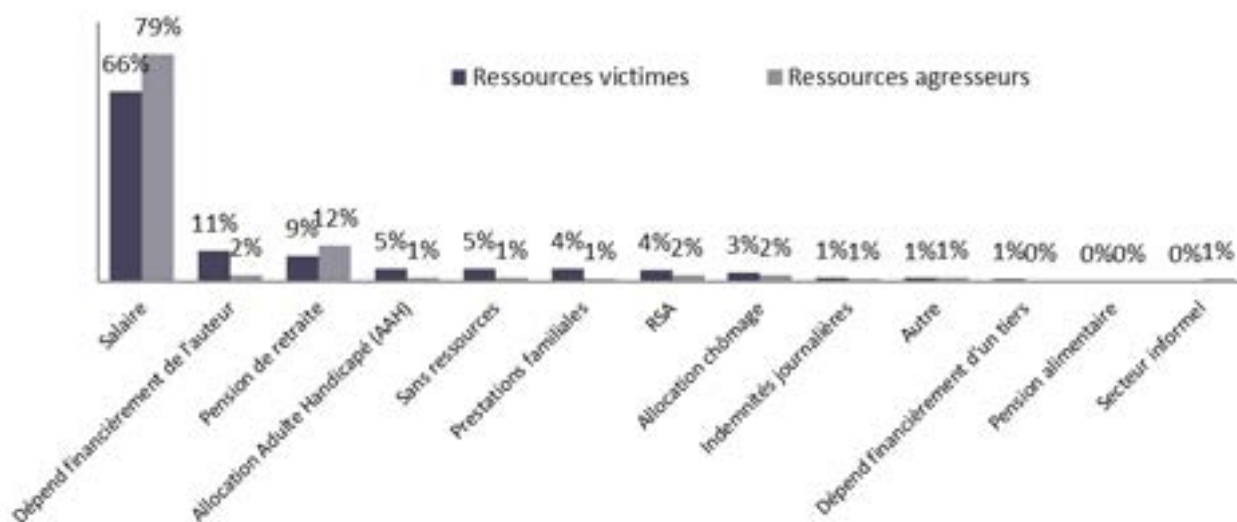
Note : n (victimes) = 950, n (agresseurs) = 937. Taux de réponse : 6% (hors « retraité » et « autre »).

Tous les groupes socioprofessionnels sont représentés au 3919. Les violences conjugales affectent l'ensemble des femmes quel que soit leur groupe professionnel d'appartenance et leur statut d'activité. Lorsque les emplois sont précisés par les victimes on note :

- ✚ Pour les employé.e.s : 27% des victimes et 26% des agresseurs.
- ✚ Une surreprésentation des agresseurs chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (24% des auteurs et 10% des victimes)
- ✚ Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 24% des victimes et 29% des agresseurs.
- ✚ Les professions intermédiaires représentent 35% (+ 5 points) pour les victimes et 8% pour les agresseurs. Ce qui traduit une inégalité salariale entre les agresseurs et les victimes.

LES RESSOURCES

Figure 11 – Répartition des victimes et des agresseurs selon leurs ressources



Source : FNSF 3919-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 4 856, taux de réponse : 29% et n (agresseurs) = 4 407. Taux de réponse : 26%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Les auteurs de violences ont davantage de ressources « propres » (salaires) que les victimes de violences conjugales.

Ces dernières sont plus fortement touchées par une instabilité professionnelle ce qui peut constituer un obstacle à leur indépendance économique.

Lorsque les données concernant les ressources sont disponibles on observe que **dans plus d'une situation sur dix les victimes dépendent financièrement du partenaire violent**. A l'inverse, 2% des victimes déclarent que leur agresseur dépend financièrement d'elles.

PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2021

Solidarité Femmes distingue six types de violences compris dans la fiche Violence Conjugale du 3919 :

Violences Verbales (cris, injures, ...)

Violences Psychologiques (humiliation, menaces...)

Violences Physiques (coups, brûlures, séquestration...)

Violences Sexuelles (viol conjugal, pratique sexuelle imposée, ...)

Violences Économiques (privation de ressources, interdiction de travailler, ...)

Violences Administratives (confiscation de papiers, limite d'accès aux droits, ...)

Figure 12 – Principales violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales

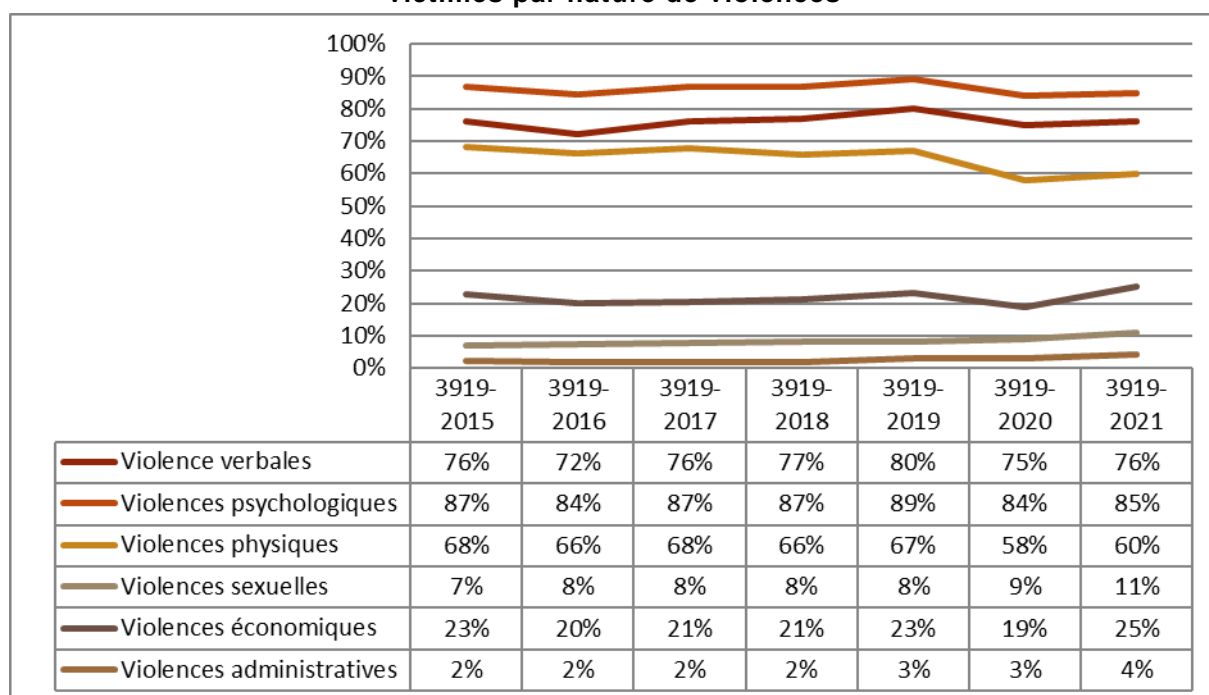
Principales violences déclarées en 2021	Nb de Victimes	Nb de faits déclarés
Violences psychologiques	14 428	62 423
Violences verbales	12 981	33 487
Violences physiques	10 168	20 726
Violences économiques	4 223	7 619
Violences sexuelles	1 931	3 199
Violences administratives	710	1 037

Source : FNSF 3919-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques. On note entre 2015 et 2021 une hausse sensible du taux de déclaration des violences sexuelles depuis 2016. Les violences économiques entre 2020 et 2021 connaissent également une augmentation de 6 points.

Figure 13 – Evolution 2015-2021 des taux de déclarations de violences subies par les victimes par nature de violences



Source : FNSF 3919-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2021= 17 019 (victime) ; N-2020= 15 048 (victimes) ; N-2019= 12 656 (victimes) ; N-2018= 10 988 (victimes) ; N-2017= 9 632 (victimes). N-2016= 9 480 (victimes) ; N-2015= 11 300 (victimes). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

L'expression « femme battue » est donc loin d'englober l'ensemble des violences conjugales. En effet, celles-ci s'inscrivent dans un continuum de violences et se caractérisent par des faits multiples souvent cumulatifs allant de l'insulte, aux coups, en passant par le viol, ou le contrôle et le dénigrement permanent en alternance avec des périodes d'accalmie.

Près de 2% des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré subir d'autres types de violences associées aux violences conjugales. Il s'agit principalement de violences intrafamiliales.

TYPOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES : DONNEES

Presque toutes les femmes victimes de violences conjugales subissent des **violences psychologiques** qui se cumulent le plus souvent avec d'autres formes de violences.

Au 3919, les femmes dénoncent en moyenne plus de 2.9 types de violences conjugales.

Notons que les données ci-dessous présentent des totaux supérieurs à 100%. Cela s'explique par le fait que les victimes **cumulent plusieurs formes de violences**.

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques.

- ✚ **85%** des victimes ont déclaré des **violences psychologiques**. Ce sont principalement les dénigrements, mépris (89%) ainsi que les humiliations, sarcasmes, reproches (86%) qui sont citées. **En outre, En 2021, près de deux femmes sur dix ont dénoncé, lors de l'écoute, avoir été menacées de mort (16%).**
- ✚ **76%** des victimes ont dénoncé des **violences verbales** qui se manifestent principalement par **des insultes et injures (91%).**
- ✚ **60%** des victimes de violences conjugales, au **3919**, ont dénoncé des **violences physiques** à leur encontre, parmi lesquelles les coups à main nue, les coups de pied et de tête restent les plus cités (75% des victimes). **Plus de 1 femme victime sur dix déclare avoir été victime d'une tentative d'étouffement (1 262) ou de strangulation et 267 femmes dénoncent une tentative de meurtre ou de défenestration.**
- ✚ **11% (1 931 femmes)** des femmes ont déclaré avoir été victimes de **violences sexuelles**. **Le viol conjugal (60%) demeure la première violence sexuelle subie par les femmes au sein du couple (+73% /2020).**
- ✚ **25%** des femmes ont dénoncé des **violences économiques au sein de leur couple**. Il s'agit avant tout de chantage économique (52%), de non-participation aux charges, d'un contrôle des dépenses exercé par l'agresseur (41%) et de privation de ressources (29%).

- ✚ **Les violences administratives** ont été déclarées par **4%** des femmes victimes de violences conjugales. 55% d'entre elles ont subi du chantage administratif (+8 points /2020).

CONTEXTE D'APPARITION ET D'AGGRAVATION DES VIOLENCES EN 2021

Des changements d'ordre professionnel, social, économique, conjugal et / ou de santé sont autant de facteurs pouvant favoriser la survenue ou le développement des agressions. Les données présentées dans cette partie rendent compte des éléments contextuels d'apparition et/ou d'aggravation des violences évoquées par les femmes victimes de violences conjugales lors de l'entretien au **3919**.

CONTEXTE DES VIOLENCES CONJUGALES

Les victimes de violences conjugales ont mentionné comme facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences :

- la situation conjugale et familiale (4 629 victimes soit 27%)

- ✚ Plus de la moitié des victimes identifient les violences dès le début la relation (64%) et dans plus de 9 situations sur 10 il s'agit de violences psychologiques et verbales. Les violences physiques apparaissent dans 72% des situations dès le début de la relation.
- ✚ 22% indiquent le divorce ou la séparation.
- ✚ Pour 12% il s'agit de l'arrivée de leur(s) enfant(s).
- ✚ Les violences physiques sont identifiées au moment d'évènements tels que la grossesse, l'arrivée d'un enfant, le mariage ou le PACS et la rupture du couple (divorce, séparation). Les violences sexuelles sont plus significativement identifiées au moment de la séparation, du divorce.

- la situation professionnelle

15% (2 587 victimes) ont donné d'autres précisions concernant le contexte des violences, parmi elle :

- *10% des femmes ont indiqué que leur situation professionnelle (perte d'emploi, arrêt de travail...) a joué un rôle dans l'apparition ou l'aggravation des violences.*
- *62% ont signalé des problèmes de santé mentale et/ou physique (dépression, handicap et troubles psychologiques).*

- la situation liée au comportement de l'auteur des violences (pour 58% des victimes) avec :

- + 83% l'autoritarisme du conjoint, mari, compagnon ou ex.
- + 23% la jalousie du partenaire.
- + 23% l'addiction à l'alcool ou aux drogues.

ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES ET/OU PERPETREES PAR LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS

ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES

Les violences subies pendant l'enfance et/ou l'adolescence peuvent avoir pour conséquences des comportements violents ou une répétition de violences à l'âge adulte.

Victimes

2 521 (15%) des femmes victimes au 3919 en ont témoigné lors de l'appel.

- + 50% d'entre elles ont révélé une exposition à des violences parentales, (maltraitances directes ou exposition à des violences conjugales), pendant l'enfance et/ou l'adolescence.
- + 33% ont été violentées lors d'une précédente relation conjugale.
- + 380 victimes ont révélé des agressions sexuelles et viols durant l'enfance.

Agresseurs

1 312 (8%) des victimes ont témoigné sur le parcours de l'agresseur.

- + 4/5 des victimes ont indiqué une exposition des auteurs aux violences/maltraitances parentales (81%).
- + 58 femmes victimes ont indiqué des agressions sexuelles subies par leur agresseur pendant l'enfance (soit près de 4% des situations).

ANTECEDENTS DE VIOLENCES PERPETREES

Victimes

Les victimes sont peu nombreuses à avoir déclaré des violences commises par elles-mêmes envers autrui (1% des victimes soit 117 situations).

Agresseurs

Dans 13% des situations les agresseurs (2 163 situations) ont des antécédents de violences :

- + Dans la majorité des situations (1 158 situations, soit 54%), il s'agit de violence envers l'ex partenaire de l'auteur.
- + Dans 658 situations les violences ont été perpétrées sur une autre personne que la compagne (« bagarres » fréquentes).

- + 73 crimes (dont 28 meurtres et 49 viols) précédant la relation conjugale ont été dénoncés.
- + 438 victimes ont déclaré des antécédents de violences sur enfant commis par l'agresseur (dont un enlèvement d'enfant).

CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES VICTIMES DECLAREES EN 2021

Santé

Près de 3/4 des victimes (13 559 femmes) ont témoigné des conséquences des violences conjugales sur leur santé.

- + Dans la majorité des situations, il s'agit de problèmes d'ordre psychologique :
 - 9/10 déclarent ressentir de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress (95%).
 - Plus de 2 femmes sur 3 (68%) disent ressentir une perte d'estime de soi de la dépression, de la lassitude et de la fatigue
 - Pour 10% : pensées suicidaires et tentatives de suicide (1 399 femmes).
- + Pour 22% des conséquences physiques des violences conjugales ont été signalées (3020 femmes). *Un taux de déclaration supérieur de 6 points par rapport à 2020.*
- + 303 victimes ont révélé une consommation abusive d'alcool, de drogues et autres stupéfiants.

En moyenne, près de 3 problématiques de santé sont révélées par les victimes ayant témoigné.

Répercussions sociales et professionnelles

60% des victimes ont dénoncé les conséquences sociales, économiques et administratives des violences conjugales²⁴.

Elles se traduisent principalement par :

- + Honte et sentiment de culpabilité (83%)
- + Isolement des victimes par l'agresseur (73%).
- + Une situation économique précaire signalée par un surendettement, un licenciement, un abandon du travail, de la scolarité ou d'une formation, une dépendance financière et d'une mise sous tutelle (15%)²⁵.
- + Une instabilité résidentielle pour 18% des victimes.

DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES

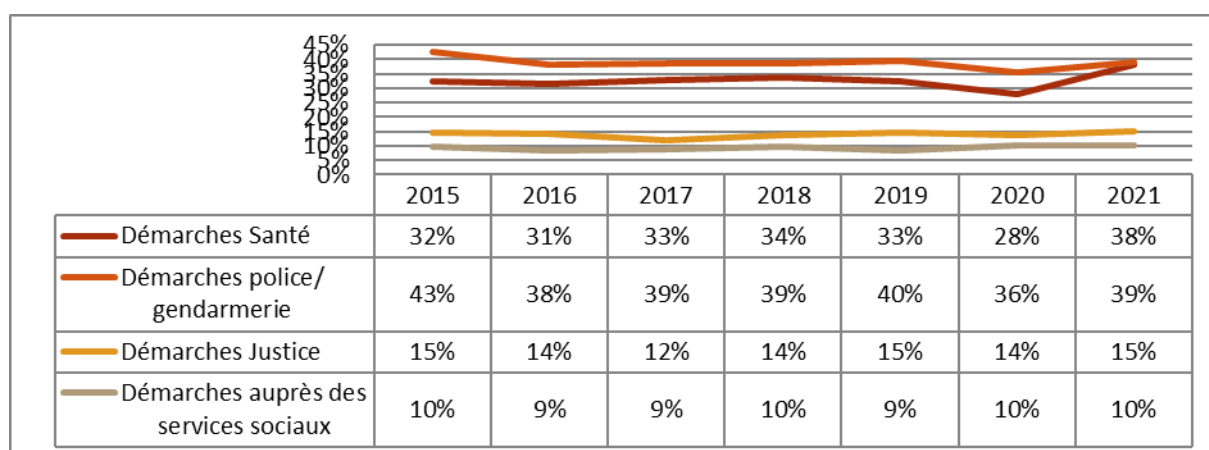
Les services de police et de santé demeurent les plus sollicités par les femmes victimes de violences conjugales, par rapport à 2020, on observe une hausse pour cette catégorie. C'est

²⁴ n= 10 247 FVC.

²⁵ n= 1 502 FVC.

également le cas des démarches effectuées auprès des services de santé pour lesquelles le taux de déclaration connaît une hausse relativement importante. Dans l'ensemble on observe une augmentation du taux de déclaration pour presque toutes les typologies de démarches. C'est l'un des effets que l'on peut attribuer à la fin des confinements successifs ayant marqué l'année 2020. Les différents services étant, désormais, plus accessibles, en 2021, ils retrouvent une activité normale. Ce qui peut expliquer des taux de déclaration pour l'ensemble des démarches correspondant à ceux enregistrés en 2019²⁶.

Figure 14 – Evolution des démarches déclarées par les victimes au 3919 entre 2015 et 2021



Source : FNSF 3919 2015-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2021 = 17 019 (victimes) ; N-2020 = 15 048 (victimes) ; N-2019 = 12 656 (victimes) ; N-2018 = 10 988 (victimes) ; N-2017 = 9 632 (victimes) ; N-2016 = 9 480 (victimes) ; N-2015 = 11 300 (victimes). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Au **3919**, plus d'1 victime sur 2 a déclaré avoir effectué au moins une démarche en 2021 (57%).

L'ensemble des démarches connaissent une augmentation du taux de déclaration par rapport à 2020.

Services de police / gendarmerie

39 % des victimes (6 579) ont effectué au moins une démarche auprès des services de police/gendarmerie (soit +3 points/2020).

- ✚ Plus d'1 victime sur 2 (3 835 soit 58%) a porté plainte.
- ✚ 21% ont déposé une main courante ou un PVRJ²⁷.

La part des mains courantes dans l'ensemble des démarches effectuées auprès des services de police reste stable par rapport à 2020.

- ✚ 31% des victimes ont effectué un signalement téléphonique. Une augmentation qui se poursuit cette année (+ 5 points/2020).

²⁶ Voir rapport 2019 (p 26) et 2020 (p 27)

²⁷ Procès-verbal de renseignement judiciaire.

Services de santé

38% femmes (6 499) ont déclaré avoir entrepris des démarches auprès de différents services de santé (soit +10 points/2020).

- ✚ Près d'1 victime sur 2 a consulté un médecin généraliste (48%) et 37% ont sollicité un.e psychiatre et/ou psychologue.

1 754 femmes (soit 27%) ont indiqué avoir connu une suite à ces démarches auprès d'un service de santé.

- ✚ Pour 96% de ces victimes un certificat médical.
- ✚ Pour 38% (672 femmes), obtention d'une ITT.

Services de justice

15% des victimes (n= 2 599) ont précisé avoir déclenché des démarches (souvent plusieurs) auprès des services de justice (+1 point/2020).

- ✚ Dans plus de trois quarts des situations les victimes ont fait appel à un avocat (77%) et 31% d'entre elles ont demandé le divorce ou une dissolution du PACS.
- ✚ Dans 253 situations, une requête a été déposée en vue de l'obtention d'une ordonnance de protection.

Services sociaux

1 770 victimes de violences conjugales ont indiqué avoir consulté un service social suite aux agressions (10%). Les démarches entamées auprès des services sociaux ont abouti dans 21% des situations.

- ✚ Dans deux tiers des situations elles ont fait appel à un.e assistant.e social.e.
On observe pour les enfants :
- ✚ Dans 54%²⁸ des situations une procédure concernant l'ASE²⁹ ou AEMO³⁰ mise en place.
- ✚ Une mesure de placement des enfants effectuée dans 72 situations.
- ✚ Une mise en sécurité par éloignement géographique a été requise pour 24 victimes de violences conjugales via le 3919 contre 13 en 2020.³¹

²⁸ Calcul effectué sur les 371 femmes ayant déclaré une suite à leurs démarches réalisées auprès des services sociaux.

²⁹ Aide sociale à l'enfance.

³⁰ Action éducative en milieu ouvert.

³¹ Dispositif de mise en sécurité des femmes victimes de violences mis en place par le Réseau Solidarité Femmes dans une structure d'hébergement spécialisé.

TYPES DE SOUTIEN

TYPES DE SOUTIEN

Figure 60 – Types de soutien social déclarés par les femmes victimes de violences conjugales (9 055)

	N	%
Famille	3 791	42
Ami.e, proche	2 619	29
Aucun	2 624	29
Professionnel.le santé	1 343	15
Professionnel.le justice/police	1 035	11
Professionnel.le services sociaux	534	6
Collègue, employeur	327	4
Autre	167	2
Nouveau/elle partenaire	86	1

Source : FNSF 3919-2021.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 53%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Une sortie plus rapide et pérenne des violences conjugales reste fortement conditionnée par la capacité des victimes à pouvoir s'appuyer sur leur entourage et/ou sur un réseau d'acteurs institutionnels, entre autres.

En 2021, 9 055 femmes victimes de violences conjugales ont abordé ces questions lors de l'écoute, parmi lesquelles :

- ✚ La famille constitue le premier soutien mentionné par les victimes (42%) suivi des amis et proches (29%).
- ✚ 24% des victimes ont déclaré pouvoir compter sur le soutien de professionnel.le.s.
- ✚ Cependant, 29% des victimes ont indiqué n'avoir reçu aucun soutien.

REPONSES APORTEES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN

Dans le cadre des missions dévolues au service 3919, l'écoute et le soutien téléphonique demeurent les premières réponses apportées aux femmes prises en charge. L'entretien permet également de délivrer aux victimes des informations et des renseignements stratégiques dont l'objectif est la sortie des violences conjugales.

Dans plus de 9 situations sur 10 les premières demandes exprimées par les victimes concernent l'écoute, le soutien, le conseil et l'aide à la décision (96%).

Seulement 2% des femmes victimes de violences conjugales ont fait la demande urgente d'une orientation vers un hébergement. Cependant, à l'issue de l'entretien et compte tenu des éléments transmis, dans 70% des situations une orientation a été effectuée vers une structure d'hébergement (soit +12pts/2020).

Une orientation est proposée prioritairement par l'écouterne en fonction des problématiques et des demandes, ayant émergé lors de l'échange. Plusieurs orientations sont proposées après chaque appel vers les structures spécialisées (Réseau Solidarité Femmes, CIDFF, autres associations comme Femmes Solidaires, Cimade, FDFA ayant un dispositif d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales, référent violences ...), ou généralistes comme les services sociaux de secteur, police, gendarmerie, pompiers, services de santé. Etc. Plus de 1 femme victime sur 3 ont eu au moins une orientation vers une association du réseau Solidarité Femmes³².

³² n = 5 985 fiches renseignées.

ANNEXES

Figure 1– Distribution des fiches FVHA par départements entre 2014 et 2021

Départements FVHA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
01 - Ain	130	110	111	77	107	141	164	169
02 - Aisne	136	118	112	90	92	129	142	155
03 - Allier	52	47	41	56	51	74	82	82
04 - Alpes de Haute Provence	37	37	36	38	32	49	54	41
05 - Hautes Alpes	24	25	27	16	21	22	45	41
06 - Alpes Maritimes	324	289	215	236	261	315	497	487
07 - Ardèche	63	66	51	65	82	76	91	114
08 - Ardennes	45	53	31	42	30	71	69	70
09 - Ariège	40	22	25	30	18	30	38	50
10 - Aube	84	71	49	57	67	59	75	100
11 - Aude	87	84	70	81	75	109	117	140
12 - Aveyron	32	41	29	30	27	36	43	57
13 - Bouches du Rhône	473	493	429	455	504	633	740	860
14 - Calvados	150	114	98	97	106	127	180	194
15 - Cantal	17	10	15	9	22	17	22	32
16 - Charente	49	52	28	35	51	57	80	78
17 - Charente Maritime	136	114	90	96	89	122	182	164
18 - Cher	48	51	56	43	53	63	89	76
19 - Corrèze	22	33	32	31	30	31	44	59
20 - Corse	43	42	43	27	40	40	57	57
21 - Côte d'Or	146	109	92	86	98	99	142	179
22 - Côtes d'Armor	116	98	114	105	136	134	150	166
23 - Creuse	14	24	10	12	17	19	22	24
24 - Dordogne	96	88	72	71	71	117	103	101
25 - Doubs	105	106	93	108	122	122	163	170
26 - Drôme	105	108	95	84	106	107	143	156
27 - Eure	132	105	82	90	95	122	125	135
28 - Eure et Loir	113	111	93	80	73	104	111	100
29 - Finistère	179	182	180	162	153	192	260	287
30 - Gard	197	189	157	123	183	167	221	244
31 - Haute Garonne	295	285	249	271	327	347	488	578
32 - Gers	28	15	20	19	40	39	45	42
33 - Gironde	354	294	245	260	403	445	580	563
34 - Hérault	309	317	232	268	313	369	524	535
35 - Ille et Vilaine	178	186	158	158	231	257	344	321

36 - Indre	41	29	26	19	44	54	60	90
37 - Indre et Loire	124	119	100	110	123	132	177	150
38 - Isère	269	260	224	250	248	322	380	383
39 - Jura	51	47	28	41	36	41	58	57
40 - Landes	72	73	69	60	64	78	101	110
41 - Loir et Cher	68	62	36	40	60	57	84	56
42 - Loire	127	141	113	94	116	130	169	204
43 - Haute Loire	23	27	16	17	32	35	32	52
44 - Loire Atlantique	367	363	310	307	390	474	448	458
45 - Loiret	160	170	175	152	155	178	248	237
46 - Lot	19	23	18	27	36	30	47	49
47 - Lot et Garonne	59	54	46	44	43	66	72	85
48 - Lozère	5	7	5	6	10	15	7	16
49 - Maine et Loire	182	121	133	101	160	159	199	189
50 - Manche	77	56	46	40	53	73	109	116
51 - Marne	81	105	84	76	109	120	152	129
52 - Haute Marne	24	34	21	27	26	20	33	37
53 - Mayenne	34	38	32	33	46	53	49	50
54 - Meurthe et Moselle	159	144	114	112	116	138	185	192
55 - Meuse	42	41	23	28	20	23	25	35
56 - Morbihan	135	143	128	117	129	140	240	242
57 - Moselle	199	222	165	174	198	250	305	315
58 - Nièvre	40	37	24	32	26	41	53	38
59 - Nord	632	627	517	506	606	701	880	941
60 - Oise	201	196	135	136	158	246	282	315
61 - Orne	34	40	41	50	61	39	47	57
62 - Pas de Calais	277	275	243	217	211	276	347	360
63 - Puy de Dôme	118	89	86	81	92	117	159	158
64 - Pyrénées Atlantiques	67	89	72	84	93	124	170	190
65 - Hautes Pyrénées	38	39	53	22	37	44	62	69
66 - Pyrénées Orientales	101	93	78	98	83	110	129	181
67 - Bas Rhin	188	205	149	170	211	267	312	283
68 - Haut Rhin	137	116	79	101	100	139	167	200
69 - Rhône	600	543	482	476	496	524	716	709
70 - Haute Saône	39	27	31	24	37	31	38	47
71 - Saône et Loire	106	106	73	60	67	95	134	110
72 - Sarthe	94	90	65	87	99	89	178	130
73 - Savoie	113	90	72	82	100	85	130	131
74 - Haute Savoie	207	214	171	189	211	251	311	344
75 - Paris	1023	832	736	764	849	831	1132	1265
76 - Seine Maritime	206	234	154	164	188	248	344	337
77 - Seine et Marne	571	480	367	395	415	461	643	557
78 - Yvelines	450	420	347	323	377	403	564	542
79 - Deux Sèvres	62	69	47	66	68	64	78	79
80 - Somme	113	120	74	74	101	130	136	172

81 - Tarn	54	60	49	44	57	75	97	126
82 - Tarn et Garonne	40	57	30	31	36	52	53	66
83 - Var	261	241	228	197	268	270	314	339
84 - Vaucluse	140	145	125	118	143	143	153	171
85 - Vendée	99	120	71	69	104	117	131	145
86 - Vienne	68	68	54	55	77	80	112	118
87 - Haute Vienne	70	54	34	38	64	60	84	87
88 - Vosges	52	59	42	63	73	78	63	79
89 - Yonne	81	88	53	52	53	73	54	84
90 - Territoire de Belfort	17	26	18	17	23	40	29	32
91 - Essonne	450	355	341	347	356	416	508	504
92 - Hauts de Seine	529	459	352	384	369	460	652	726
93 - Seine Saint Denis	782	744	558	538	529	608	790	805
94 - Val de Marne	637	529	449	429	479	560	693	680
95 - Val d'Oise	368	386	284	319	346	398	488	542
971 - Guadeloupe	37	40	30	24	38	53	52	114
972 - Martinique	52	29	22	27	22	29	41	48
973 - Guyane	17	12	9	13	9	11	25	30
974 - Réunion	74	60	65	115	130	140	172	228
976 - Mayotte	2	6	0	2	4	2	11	12
988-Nouvelle Calédonie	2	0	1	1	1	2	1	1
Total	15 926	14 937	12 303	12 467	14 207	16 412	20 948	22 031

Source : FNSF 3919 France 2021.

Champ : tout public, France métropolitaine et DROM-COM.

* Total hors « non réponse », « Appel de l'étranger, Polynésie Française, de « Monaco », Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. Rappel N 2021= 24 347.

Figure 3 – Distribution des fiches victimes (FVHA) par régions entre 2017 et 2021

Région Victimes (ancien découpage)	2017		2018		2019		2020		2021	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Alsace	193	2,1	226	2,1	292	2,4	345	2,4	364	2,3
Aquitaine	387	4,2	497	4,7	622	5,1%	705	4,9	716	4,6
Auvergne	106	1,2	140	1,3	176	1,4	210	1,5	217	1,4
Bourgogne	164	1,8	188	1,8	231	1,9	244	1,7	282	1,8
Bretagne	395	4,3	473	4,5	536	4,4	692	4,8	749	4,8
Centre	334	3,6	380	3,6	411	3,3	537	3,7	501	3,2
Champagne-Ardenne	152	1,7	172	1,6	204	1,7	214	1,5	234	1,5
Corse	18	0,2	28	0,3	26	0,2	42	0,3	37	0,2
Franche-Comté	151	1,6	165	1,6	176	1,4	208	1,4	214	1,4
Ile-de-France	2 625	28,6	2 832	26,8	3174	25,8	3869	26,8	4172	26,6
Languedoc- Roussillon	418	4,6	492	4,7	563	4,6	688	4,8	755	4,8
Limousin	56	0,6	81	0,8	82	0,7	101	0,7	119	0,8
Lorraine	288	3,1	321	3,0	377	3,1	419	2,9	427	2,7
Midi-Pyrénées	335	3,7	429	4,1	479	3,9	583	4,0	736	4,7
Nord-Pas-de-Calais	497	5,4	610	5,8	740	6,0	786	5,4	889	5,7
Basse-Normandie	130	1,4	161	1,5	173	1,4	225	1,6	246	1,6
Haute-Normandie	184	2,0	193	1,8	280	2,3	317	2,2	353	2,2
Pays de la Loire	457	5,0	596	5,6	667	5,4	689	4,8	654	4,2
Picardie	212	2,3	263	2,5	387	3,1	405	2,8	489	3,1
Poitou-Charentes	189	2,1	203	1,9	233	1,9	293	2,0	298	1,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	792	8,6%	893	8,4	1067	8,7	1252	8,7	1377	8,8
Rhône-Alpes	963	10,5	1 082	10,2	1213	9,9	1407	9,7	1543	9,8
Drom Com	126	1,4	144	1,4	182	1,5	201	1,4	323	2,1
Total	9 172	100,0	10 569	100,0	12 291	100,0	14 432	100,0	15 695	100,0

Source : FNSF 3919 2021. Champ : Fiches « violences conjugales » (femmes victimes /hommes agresseurs) au 3919, hors non renseignées pour la variable « région ». Note : N-2021 = 17 019, taux de réponse 92%. ; N-2020 = 15 048, taux de réponse 96%. ; N-2019 = 12 656, taux de réponse 97%. N-2018 = 10 988, taux de réponse 96%. N-2018= 9 632, taux de réponse 95%. N-2016 = 9 480, taux de réponse 94%. N-2015 = 11 300 taux de réponse 95%. N-2014 = 12 047, taux de réponse 95%.

Réseau Solidarité Femmes 2022

78 associations

TERRITOIRES FNSF

- 1 **NORD** · 4 associations
- 2 **EST** · 9 associations
- 3 **OCCITANIE** · 9 associations (+ 1 en veille)
- 4 **RHÔNE-ALPES** · 10 associations
- 5 **OUEST** · 10 associations + 1 union régionale
- 6 **ÎLE-DE-FRANCE** · 14 associations + 1 union régionale
- 7 **DROM** · 4 associations
- 8 **SUD-EST** · 8 associations
- 9 **SUD-OUEST** · 10 associations

Solidarité
Femmes
Fédération Nationale

3919
appel anonyme et gratuit

1

NORD

HAUTS-DE-FRANCE

ASSOCIATION LOUISE MICHEL
Nord (59) - Villeneuve d'Ascq
HAVRE - SERVICE SOLVEIG
Nord (59) - Le Câteau-Cambrésis
SOLFA (SOLIDARITÉ FEMMES
ACCUEIL)
Nord (59) et Pas-de-Calais (62) -
Lille, Douai, Dunkerque,
Hazebrouck, Hénin-Beaumont,
La Bassée
VOIX DE NANAS
Nord (59) - Roubaix

2

EST

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SOLIDARITÉ FEMMES 21
Côte d'Or (21) - Dijon
SOLIDARITÉ FEMMES 25
Doubs (25) - Besançon
LES PEP 71 - CHRS L'ÉCLUSE
Saône-et-Loire (71) - Chalon-sur-
Saône
SOLIDARITÉ FEMMES 90 BELFORT
Belfort (90) - Belfort

GRAND EST

SOLIDARITÉ FEMMES AUBE
Aube (10) - Troyes
ARÉLIA
Meurthe-et-Moselle (54) - Nancy
AIEM
Moselle (57) - Metz
SOLIDARITÉ FEMMES 67
Bas-Rhin (67) - Strasbourg
SOLIDARITÉ FEMMES 68
Haut-Rhin (68) - Mulhouse

3

OCCITANIE

OCCITANIE

APIAF
Haute-Garonne (31) - Toulouse
DU CÔTÉ DES FEMMES
Haute-Garonne (31) - Muret
FEMMES DE PAPIER
Haute-Garonne (31) - Saint-
Gaudens
ISES (en veille)
Haute-Garonne (31) - Revel
OLYMPE DE GOUGES
Haute-Garonne (31) - Toulouse
PAUSE AUX FILAOS
Lot (46) - Luzech
MAISON DES FEMMES 81
Tarn (81) - Albi
PAROLES DE FEMMES 81
Tarn (81) - Gaillac
ESPACE ET VIE
Tarn-et-Garonne (82) - Moissac
L'ÉCHAPPEE BELLE
Aveyron (12) - Prunles

4

RHÔNE-ALPES

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ISSUE DE SECOURS - LE RIALTO
Isère (38) - Grenoble
SOLIDARITÉ FEMMES MILÉNA
Isère (38) - Grenoble
SOS VIOLENCES CONJUGALES 42
Loire (42) - Saint-Etienne
FEMMES CONTRE LES INTÉGRISMES
(FCI)
Rhône (69) - Lyon
FILACTIONS
Rhône (69) - Lyon
VIFIL SOS FEMMES
Rhône (69) - Villeurbanne
SAVOIE DE FEMME
Savoie (73) - Chambéry
ESPACE FEMMES GENEVIÈVE D.
Haute-Savoie (74) - La Roche-sur-
Foron
SOLIDARITÉ FEMMES BEAUJOLAIS
Rhône (69) - Lamure-sur-Azergues
CULTIVONS LA CONFIANCE
Ardèche (07) - Saint-Sauveur-de-
Montagut

5

QUEST

BRETAGNE

ADALEA
Côtes-d'Armor (22) - Saint-Brieuc
ABRI CÔTIER URGENCES FEMMES
Finistère (29) - Concarneau
ABRI CÔTIER DU PAYS DE
QUIMPERLÉ
Finistère (29) - Quimper
LE GOÛLAND INCLUSION SOCIALE
Ile-et-Vilaine (35) - Saint-Malo
ASFAD
Ile et Vilaine (35) - Rennes

NORMANDIE

ACCUEIL SERVICE
Eure (27) - Évreux

PAYS DE LA LOIRE

SOLIDARITÉ FEMMES LOIRE-
ATLANTIQUE
Loire-Atlantique (44) - Nantes
SOLIDARITÉ FEMMES 49
Maine-et-Loire (49) - Angers
SOLIDARITÉ FEMMES 72
Sarthe (72) - Le Mans
SOS FEMMES VENDÉE
Vendée (85) - La Roche-sur-Yon

UNION RÉGIONALE SOLIDARITÉ
FEMMES PAYS DE LA LOIRE
Loire-Atlantique (44), Mayenne (53),
Sarthe (72), Maine-et-Loire (49),
Vendée (85)

6

ÎLE-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE

ELLES IMAGINENT
Paris (75) - Paris
EN AVANT TOUTE(S)
commentonsaime.fr
Paris (75) - Paris
HALTE AIDE AUX FEMMES
BATTUES (HAFB)
Paris (75) - Paris
LIBRES TERRES DES FEMMES
(LTFD)
Paris (75) - Paris
PAROLES DE FEMMES -
LE RELAIS
Seine-et-Marne (77) et Essonne
(91) - Vert-Saint-Denis, Massy,
Montreuil-Fault-Yonne
SOS FEMMES 77
Seine-et-Marne (77) - Meaux
LÉA SOLIDARITÉ FEMMES
Essonne (91) - Montgeron
FEMMES SOLIDARITÉ 91
Essonne (91) - Ris-Orangis
OPPELIA -
CHRS LES BUISSONNETS
Essonne (91) - Bures-sur-Yvette
SOS FEMMES ALTERNATIVES -
CENTRE FLORA TRISTAN
Hauts-de-Seine (92) - Châtillon
L'ESCALE SOLIDARITÉ FEMMES
Hauts-de-Seine (92) -
Gennevilliers
SOS FEMMES EN
SEINE-SAINT-DENIS
Seine-Saint-Denis (93) - Bondy
TREMPLIN 94 SOLIDARITÉ
FEMMES
Val-de-Marne (94) - Créteil
DU CÔTÉ DES FEMMES
Val-d'Oise (95) - Cergy, Sarcelles

UNION RÉGIONALE SOLIDARITÉ
FEMMES ÎLE-DE-FRANCE
Paris (75), Seine-et-Marne (77),
Essonne (91), Hauts-de-Seine
(92), Seine-Saint-Denis (93),
Val-de-Marne (94), Val d'Oise (95)

7

DROM

GUADELOUPE

SOLIDARITÉ FEMMES
GUADELOUPE
Basse-Terre (971) - Saint-Claude

MARTINIQUE

ALEPPA
Fort-de-France (972) - Fort-de-
France
CULTURE ÉGALITÉ
Fort-de-France (972) - Fort-de-
France
UFM (UNION DES FEMMES
DE MARTINIQUE)
Fort-de-France (972) - Fort-de-
France

8

SUD-EST

PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

ACCUEIL FEMMES SOLIDARITÉ
Alpes-Maritimes (06) - Nice
SOLIDARITÉ FEMMES 13
Bouches-du-Rhône (13) -
Marseille, Aix-en-Provence,
Istres
PAOLA SOLIDARITÉ
Var (83) - Fréjus
RHÉSO
Vaucluse (84) - Carpentras

RHÔNE-ALPES

FOYERS DE L'OISEAU BLEU -
CHRS L'EAU VIVE
Ardèche (07) - Peyzac

OCCITANIE

LA CLÈDE
Gard (30) - Alès
CCAS ELISABETH
BOUISSONNADE
Hérault (34) - Montpellier

CORSE

FALEP 2A
Corse (2A) - Ajaccio

9

SUD-OUEST

NOUVELLE-AQUITAINE

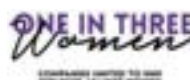
ASSOCIATION LE ROC -
CHRS SOLIDARELLES
Corrèze (19) - Brive-la-Gaillarde
SOS VIOLENCES CONJUGALES
19
Corrèze (19) - Brive-la-Gaillarde
ACV2F
Gironde (33) - Saint-Vivien-de-
Médoc
APAFED
Gironde (33) - Cenon
CACIS - MAISON D'ELLA
Gironde (33) - Bordeaux
LA MAISON DES FEMMES DE
BORDEAUX
Gironde (33) - Bordeaux
LA MAISON DE SIMONE
Gironde (33) - Pessac
SOLIDARITÉ FEMMES BASSIN
Gironde (33) - Audenge
MAISON DES FEMMES
Lot-et-Garonne (47) -
Villeneuve-sur-Lot
DU CÔTÉ DES FEMMES
Pyrénées-Atlantiques (64) - Pau

ILS ONT SOUTENU LA FNSF EN 2021



SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Direction de l'habitat,





Nous adressons nos sincères remerciements à tous nos partenaires publics et privés et à nos donatrices et donateurs pour leur mobilisation en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et pour leur soutien moral et financier à l'égard de notre fédération.

Le 3919 - Violences Femmes Info

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit du lundi au dimanche : 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et jours fériés.

La ligne d'écoute a été créée en 1992 par la FNSF pour les femmes victimes de violences conjugales, (Violences conjugales Femmes Info-service soit VCI). En 2007, pour faciliter la mémorisation, le numéro devient le 3919, « Violences Femmes info », et remplace dès lors le numéro à 10 chiffres. Le 3919 est depuis le 1er janvier 2014, le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences (toutes les violences, violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail), de leur entourage et des professionnels concernés. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole, comme dans les départements d'outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Le fonctionnement de ce numéro, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences sexistes et sexuelles qui leur sont faites, soit : l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, Femmes solidaires, Voix de Femmes, la Fédération Nationale des Centres d'information pour les droits des femmes et des familles, le Collectif féministe contre le viol, la Fédération Nationale du Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants, le Mouvement français pour le planning familial, l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, Femmes pour le Dire Femmes pour Agir. Le 3919 assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes. Lorsque c'est nécessaire, il oriente vers les associations nationales ou locales partenaires, les mieux à même d'apporter la réponse la plus adaptée.

Le 3919 et la Fédération Nationale Solidarité Femmes

Une femme sur 10 est victime de violences conjugales (enquête ENVEFF 2001).

Une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon (Délégation aux Victimes - Ministère de l'Intérieur). Telles sont les informations qui ont fait prendre conscience à l'opinion publique que la violence conjugale est un fléau social, un problème de société que les pouvoirs publics doivent prendre en compte.

Mais c'est dès 1992, que la Fédération Nationale Solidarité Femmes créait le service téléphonique national d'écoute « Violences Conjugales - Femmes Infos Services », devenu le 3919-Violences Conjugales Info en 2007. En 2014, les missions du 3919 sont donc étendues à la réponse à toutes les formes de violences à caractère sexiste faites aux femmes.

Le 3919 est un numéro d'écoute anonyme et gratuit. Une équipe d'écouteresses professionnelles assure une écoute bienveillante en instaurant un climat de confiance qui permet à la femme victime mais aussi aux tiers de parler de la situation et de clarifier l'analyse qu'elle en fait. L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne d'agir, grâce à une information appropriée sur les démarches à suivre et sur le rôle des intervenant.e.s sociales et sociaux. Le but est dans la mesure du possible d'orienter la femme victime vers une association spécialisée qui pourra l'accompagner dans ses démarches.